Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **4 décembre 2023**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:
Siège #1 - Normand Mercier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2023-12-01 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- **3.1** - Séance ordinaire du 6 novembre 2023

4 - FINANCES
- **4.1** - Adoption des dépenses du mois de novembre 2023

5 - ADMINISTRATION
- **5.1** - Honoraires professionnels, audit 2023
- **5.2** - Régime de retraite des employés municipaux du Québec
- **5.3** - Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024
- **5.4** - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
- **6.1** - Adoption du règlement no 09-2023 modifiant les usages dans la zone 14-Ha, la numérotation de la zone 14-Ha, la terminologie de serre agricole ainsi que les normes portant sur les bâtiments complémentaires dans la

zone 166-V, du règlement de zonage 09-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

6.2 - Adoption du règlement no 10-2023 modifiant le plan 4 – affectations du sol, du règlement plan d'urbanisme 08-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

6.3 - Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 421, route 279

6.4 - Adhésion à la fédération des Villages-relais du Québec

6.5 - Autorisation pour la signature de baux à la Maison mère

6.6 - Rétrocession AAI Canada, signataires

7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Route de Saint-Malachie, étude géotechnique et de caractérisation environnementale

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Bal des patineurs, le samedi 30 décembre 2023 de 16 h à 22 h

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

9.2 - Suivi du développement Le Havre du Lac Vert

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

9.4 - Contribution à la Cueillette de la solidarité

9.5 - Campagne de financement annuelle de L'Arche le Printemps

9.6 - Coop de Solidarité de Santé des Monts de Bellechasse, aide financière 2024

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-12-02

3.1 - Séance ordinaire du 6 novembre 2023

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2023-12-03

4.1 - Adoption des dépenses du mois de novembre 2023

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 782 130.46 $ et des salaires de 153 549.63 $ en date du 4 décembre 2023 pour les dépenses de novembre 2023.

5 - ADMINISTRATION

2023-12-04

5.1 - Honoraires professionnels, audit 2023

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'offre de la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » au montant total de 19 750 $ (excluant les taxes) pour la préparation et audit du rapport financier consolidé et du taux global de taxation 2023 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2023-12-05 **5.2 - Régime de retraite des employés municipaux du Québec**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal confirme le taux de cotisation du régime de retraite des employés municipaux de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland à 5.5 % pour les cols blancs et les cols bleus.

2023-12-06 **5.3 - Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 heures :

- 15 janvier
- 5 février
- 4 mars
- 8 avril
- 6 mai
- 3 juin
- 2 juillet (mardi)
- 5 août
- 3 septembre (mardi)
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

QUE tout changement devra être décidé par résolution du conseil.

2023-12-07 **5.4 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux en date du 4 décembre 2023.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2023-12-08 **6.1 - Adoption du règlement no 09-2023 modifiant les usages dans la zone 14-Ha, la numérotation de la zone 14-Ha, la terminologie de serre agricole ainsi que les normes portant sur les bâtiments complémentaires dans la zone 166-V, du règlement de zonage 09-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement de zonage 09-2022, des projets ont été déposés;

ATTENDU QUE ces projets n'ont pu être étudiés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que ces projets sont porteurs d'emplois;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite apporter des modifications à son règlement de zonage pour tenir compte de ces projets;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu :

QUE le règlement portant le numéro 09-2023 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2023-12-09 **6.2 - Adoption du règlement no 10-2023 modifiant le plan 4 – affectations du sol, du règlement plan d'urbanisme 08-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement plan de zonage 08-2022, des projets ont été déposés;

ATTENDU QUE ces projets n'ont pu être étudiés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que ces projets sont porteurs d'emplois;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite apporter des modifications à son règlement plan d'urbanisme pour tenir compte de ces projets;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et unanimement résolu :

QUE le règlement portant le numéro 10-2023 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2023-12-10 **6.3 - Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 421, route 279**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure adressée à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par Monsieur Simon Labrecque pour sa propriété sise au 421, route 279 à Saint-Damien (lot 3 930 282 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié par le greffier-trésorier, le 17 novembre 2023, pour faire état de cette demande, conformément aux dispositions de l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)*;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Simon Labrecque veut l'autorisation d'implanter un conteneur de 8 pieds par 20 pieds en cour arrière;

CONSIDÉRANT QU'au règlement de zonage 09-2022, article 51 sur les types de construction, apparences et formes prohibées, celui-ci prévoit qu'un conteneur doit être implanté à 30 mètres d'une voie publique.

CONSIDÉRANT QUE l'implantation projetée du conteneur serait à 29 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas de conséquence sur le voisinage, le Comité consultatif d'urbanisme est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité dans ce dossier constatant que cette dérogation demeure mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que le fait d'autoriser cette demande ne causera aucun préjudice à qui que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la dérogation mineure de Monsieur Simon Labrecque pour l'autorisation d'implanter un conteneur de 8 pieds par 20 pieds en cour arrière, à 29 mètres de la voie publique.

2023-12-11 **6.4 - Adhésion à la fédération des Villages-relais du Québec**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a assisté à une présentation de la Fédération des Villages-relais du Québec le 6 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Villages-relais considère la municipalité comme un endroit stratégique dans le territoire de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que l'adhésion à cette Fédération peut apporter des retombées économiques touristiques pour la MRC de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adhère à la fédération des Villages-relais du Québec au cours de l'année 2024;

QU'une demande d'appui soit faite à la MRC de Bellechasse.

2023-12-12 **6.5 - Autorisation pour la signature de baux à la Maison mère**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera d'ici peu propriétaire de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE la Résidence HANA est locataire d'une partie de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE la Résidence HANA veut également faire signer les baux auprès de ses locataires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la Résidence HANA à faire signer les baux avec tous ses locataires dès janvier 2024.

2023-12-13 **6.6 - Rétrocession AAI Canada, signataires**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a cédé gratuitement à A.A.I. Canada les lots 3 930 316, 3 930 317, 3 930 318, 3 390 319 et 3 390 320 pour la construction de deux immeubles de douze logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'organisation A.A.I. Canada n'aura finalement pas lieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut faire appliquer la clause résolutoire de l'acte notarié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal demande une rétrocession les lots 3 930 316, 3 930 317, 3 930 318, 3 390 319 et 3 390 320 à l'organisation A.A.I. Canada;

QUE notre maire, Sébastien Bourget, et notre directeur général, Vincent Drouin, soient autorisés à signer l'acte de rétrocession de ces mêmes lots.

7 - SERVICE PUBLIC

2023-12-14

7.1 - Route de Saint-Malachie, étude géotechnique et de caractérisation environnementale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité des soumissionnaires pour des services professionnels pour une étude géotechnique et la caractérisation environnementale d'une partie de la route de Saint-Malachie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des offres conformes de la part de deux (2) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Nvira » a déposé la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la firme « Nvira » pour des services professionnels pour une étude géotechnique et la caractérisation environnementale d'une partie de la route de Saint-Malachie au coût de 26 276.51 $ taxes incluses.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

2023-12-15

8.1 - Bal des patineurs, le samedi 30 décembre 2023 de 16 h à 22 h

Notre bal des patineurs annuel aura lieu comme à l'habitude le 30 décembre prochain de 16 h à 22 h, à l'Aréna J.E. Métivier.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

Nous avons reçu une aide financière supplémentaire de 100 000 $ du gouvernement fédéral pour favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment de services du Parc des Soeurs. Concernant les travaux en lien avec la dalle des jeux d'eau, ils ont été repoussés au printemps prochain. L'ouverture prévue de ceux-ci aura lieu le 24 juin 2024. De plus, les bollards du sentier pédestre ont été installés il y a quelques semaines.

9.2 - Suivi du développement Le Havre du Lac Vert

La coupe sélective du bois se poursuit comme prévu. Du côté de la location des trois chalets, celle-ci va très bien.

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

Les juristes travaillent toujours sur l'acte de donation et sur l'acte de copropriété.

2023-12-16 **9.4 - Contribution à la Cueillette de la solidarité**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement de 324.90 $ aux Frigos Pleins pour leur Cueillette de la solidarité 2023.

2023-12-17 **9.5 - Campagne de financement annuelle de L'Arche le Printemps**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement de 100 $ pour la campagne de financement annuelle de « L'Arche le Printemps ».

2023-12-18 **9.6 - Coop de Solidarité de Santé des Monts de Bellechasse, aide financière 2024**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de dix mille dollars (10 000 $) pour l'opération de la Coop Santé des Monts de Bellechasse pour l'année 2024.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Demande de rencontre de la part de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance concernant le dossier du Collège.

2023-12-19 **11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

_____	_____
Sébastien Bourget Maire	Vincent Drouin, Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Sébastien Bourget
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

_____
Vincent Drouin
Greffier-trésorier

8